



NOUVELLES CAPRAISIENNES

Bulletin Municipal de la Commune
de Saint-Capraise de Lalinde

N° 93 - Juillet - Août - Septembre 2024



SOMMAIRE

L'éditorial du Maire **2**

Compte-rendu municipal **3-6**

Budget **6-8**

Infos Mairie **9-15**

Compte-rendu des associations **14**

Calendrier des manifestations **20**

Cher-e-s Administré-e-s,

Je n'ai jamais pris la parole ou écrit dans le bulletin municipal pour exprimer une opinion politique. J'ai toujours considéré que l'intérêt de notre village était au-dessus de toutes les idées politiques qui divisent.

Que l'intérêt était de faire en sorte que nous soyons un ensemble d'hommes, de femmes et d'enfants vivant le mieux possible dans notre village.

Lors du scrutin du 9 juin 2024, a été placé en tête un parti qui véhicule des idées de haine et de rejet de l'autre.

Le fait que les résultats soient communs à toute la France et que Saint-Capraise-de-Lalande ne soit ni le score le plus élevé, ni le score le plus bas, n'explique rien et ne justifie rien.

Depuis plusieurs scrutins, nous voyons régulièrement augmenter le vote pour l'extrême droite.

Et pourtant ?

Qu'est-ce qui peut justifier un tel comportement ? Saint-Capraise est-il devenu un lieu d'insécurité ?

Certes, je peux comprendre que la situation amène à des inquiétudes compréhensibles pour tout un chacun :

Les conflits mondiaux jusqu'à nos portes et les crises successives ont directement ou indirectement des conséquences sur nos modes de vie. De même et au-delà des clivages politiques, les diverses politiques intérieures de notre pays, opèrent elles-aussi une transformation majeure de notre société, créant de fait des interrogations.

Ces interrogations nous les retrouvons dans vos questionnements et le développement même de notre commune : contraintes budgétaires et changement régulier des doctrines réduisent fortement notre visibilité à long terme. Comme pour chaque famille, l'inflation et la hausse constante des frais fixes impactent lourdement le budget de fonctionnement de la municipalité. L'équation est d'autant plus contraignante quand les hausses s'opèrent alors que les subventions baissent fortement.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal a pourtant choisi de ne pas alourdir la fiscalité locale et éviter ainsi une ponction supplémentaire sur les foyers, les taux actuels de taxes restent inchangés cette année encore comme depuis 20 ans.

Néanmoins, nous continuons d'investir et d'entretenir notre patrimoine ; vous verrez dans ce bulletin les travaux en cours sur la Commune et les investissements votés par vos élus.

Cependant, malgré les efforts de la municipalité, nous voyons se déliter le lien entre chacun, l'œil suspect de certains vers une personne différente, l'égoïsme, le chacun pour soi.

Cependant, certaines personnes ne veulent rien respecter des règles du vivre ensemble. Certaines ne respectent l'espace public concernant les chiens et leurs déjections. Certaines ne respectent les règles de stationnement ou de circulation devant l'école.

Je ne parle pas des excès de vitesse, des Stops grillés. Lorsque moi-même ou mes adjoints essayons de faire respecter ces règles, nous sommes contestés, intimidés, même parfois insultés.

Je suis mis en cause et insulté par certains qui se croient autorisés à exprimer leur haine. D'autres me harcèlent avec des choses qui ne sont que des intérêts particuliers.

Est-il possible de continuer dans une telle ambiance de rejet de l'autre ?

Je ne crois pas que le vote extrême-droite en soit la solution, que ce soit le plus motivant pour toutes celles et tous ceux qui s'engagent pour notre village, pour donner du sens au « bien vivre ensemble » !

Malgré cela, avant l'été, vos élus et les services de la Commune continuent de s'engager en mettant les bouchées doubles pour que notre village avance, pour que notre village rayonne !

Les réflexions et actions concrètes se poursuivent sur l'avenir de notre commune avec la participation de chacun d'entre vous.

Depuis quelques semaines -et cela va se poursuivre jusqu'à ce début juillet- nous avons l'occasion de nous rencontrer et d'échanger un peu partout sur la commune à l'occasion des réunions de quartiers initiées par l'équipe municipale.

Ce bulletin municipal et les autres supports à votre disposition vous informent tout au long de l'année de la vie de votre commune ; n'hésitez pas à les consulter, panneaux lumineux et site internet sont régulièrement alimentés. Téléchargez l'application « Cityc Alerte », elle vous permettra d'être informés rapidement d'un événement majeur sur la Commune.

Le programme des manifestations festives est à découvrir au fil des pages qui suivent.

Ce début d'été marque la fin de l'année scolaire et le temps des vacances, pour ceux qui peuvent en prendre.4

Au-delà de mon coup de colère, je vous souhaite un bel été riche de rencontres et de plaisirs partagés.



Votre Maire dévoué,



Mairie de Saint-Capraise-De-Lalande
14 Route de Sarlat
24150 Saint-Capraise-de-Lalande
05 53 63 47 65
Mairie.stcapraise-lalande@wanadoo.fr
www.saint-capraise-de-lalande.fr

Responsable de Publication : Laurent PEREA
Éditorial : Herve COUSTILLAS | Sylvie BODART
Elodie CHEVRIER | Ghislaine GOURDON
Christophe LAVIGNERIE | Brigitte MONTAURIOL
Maquette et impression :

Nouvelle Imprimerie Moderne à PÉRIGUEUX
Ce magazine est imprimé sur papier issu du développement durable PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.



SIGNALISATION AU SOL DANS LE BOURG...

Cela était demandé depuis longtemps, ce que refusait le département... des passages piétons dans le bourg.

Après de nombreuses interventions ces dernières années de Monsieur le Maire auprès des services du département, la municipalité a enfin eu l'autorisation de mettre en place dans le bourg des passages piétons. Autorisation qui avait été refusée du fait

que réglementairement ceux-ci pouvaient prêter à confusion avec les zones 30.

La municipalité a profité de refaire la signalisation des entrées et sorties des zones 30 ainsi que des bandes d'arrêt de STOP pour mettre en place plusieurs passages piétons dans le bourg.

Espérons que cela aura un impact sur la vitesse des véhicules... tout au moins les piétons se sentiront sécurisés.



CINÉMA DE PLEIN AIR

Pour la troisième année consécutive, la municipalité a décidé de renouveler l'expérience du cinéma de plein air en collaboration avec Ciné passion.

D'ores et déjà, la population, des plus jeunes aux plus âgés, sont invités à y participer gratuitement.

Pour celles et ceux qui le désirent, qui souhaitent passer une soirée de convivialité, il y aura la possibilité de profiter à partir de 18 heures pour chaque séance du bar communal qui sera ouvert pour l'occasion avec la possibilité de se restaurer simplement et pas cher autour de grillades et de gourmandises préparées par la société de chasse et les parents d'élèves.



FERMETURE AGENCE POSTALE

L'agence postale communale est fermée pour travaux à partir du LUNDI 17 JUIN 2024

REOUVERTURE EN SEPTEMBRE 2024

Pendant cette période, les instances sont transférées au bureau centre de Lalinde (12 rue des Martyrs).

La vente des tickets GARDERIE reste à la mairie de Saint-Capraise-de-Lalinde.



RÉUNIONS DE QUARTIERS ET DE HAMEAUX

Au moment où nous écrivons ces lignes, de nombreuses réunions de quartiers et de hameaux de notre village se sont tenues. Les autres se poursuivent jusqu'à début juillet.

D'ores et déjà, nombreux et nombreux ont participé en toute convivialité à ces rencontres avec Monsieur le Maire et des conseillers municipaux : chacune et chacun a pu faire le point sur les projets communaux et leurs objectifs, mais aussi exprimer leurs questions, leurs préoccupations, leurs attentes pour faire en sorte de donner du sens au « bien vivre ensemble » à Saint-Capraise de Lalinde.

Après la tenue de toutes ces rencontres, la municipalité rendra public un compte rendu avec les grandes lignes de ce qui s'y est exprimé, ainsi que ce qui aura été mis en œuvre depuis, et les suites qui leur seront données.



INFOS CONCERNANT LA FERMETURE DU PONT SUR LA DORDOGNE

Dans un premier temps, pour des questions de fragilité constatée, le pont enjambant la Dordogne entre Saint-Capraise-de Lalinde et Varennes a été fermé jusqu'à fin juin par le conseil départemental dans l'objectif de lancer un diagnostic plus poussé de l'état de l'ouvrage.

Un appel d'offre a été lancé par le Conseil Départemental pour choisir un bureau d'études, qui a pris un peu de retard du fait de la réponse de trois d'entre eux et d'une négociation de prix engagée avec eux.



À ce jour, un bureau d'études vient d'être choisi et va démarrer les diagnostics nécessaires, mais aussi sur celui du Fleix qui est de la même configuration que le nôtre.

Du fait de ce retard, le rapport d'analyse ne sera remis qu'au mois de septembre. Celui-ci devra dire :

- soit le pont peut être ré ouvert à la circulation en l'état ;
- soit celui-ci doit ou peut faire l'objet de travaux et lesquels ;
- si c'est le cas, à quel prix et est-ce que le département pourra financer ;
- soit il ne peut pas, et est-ce qu'il peut quand même être ouvert à la circulation des cyclistes et des piétons ;
- si c'est le cas, quels aménagements peuvent être entrepris pour permettre le stationnement de véhicules au bout du pont côté Varennes.

Autant de questions qui feront l'objet de réponses et d'informations à la population après le rapport du bureau d'études.

Concernant la municipalité, elle reste engagée pour faire en sorte que celui-ci puisse ré ouvrir pour le bien de tous, des commerçants et de l'école.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) - Proposition de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des Monuments historiques - Abrogation des Cartes Communales.

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Président de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord en date du 23 mai 2024, il sera procédé à une enquête publique unique sur les dispositions du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord (CCBDP), sur les 43 projets de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques et sur l'abrogation des 39 cartes communales en vigueur sur le territoire de la Communauté de Communes, pour une durée de 36 jours consécutifs du 24 juin 2024 à 9h00 au 29 juillet 2024 à 17h30.

Monsieur Jean-Marc DIVINA (retraité de la Gendarmerie Nationale) a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête par la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux. Monsieur Bernard MAUMELLE et René COUSY ont été désignés comme membres titulaires et Monsieur Jean-Jacques PETIT comme membre suppléant de la commission d'enquête par la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Les pièces du dossier d'enquête publique unique seront consultables pendant la durée de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture du public :

- Au siège de la CCBDP : 12 avenue Jean Moulin 24150 Lalinde
- A la Mairie de Beaumontois en Périgord
- A la Mairie du Buisson de Cadouin
- A la Mairie de Lalinde
- A la Mairie de Monpazier
- Sur le site <https://registre.agrn.fr>

Un accès aux dossiers sera également ouvert au public sur un poste informatique situé au siège de la Communauté des Communes des Bastides Dordogne Périgord aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- Soit sur le **registre d'enquête dématérialisé** dédié à l'enquête publique : <https://registre.agrn.fr>

Le registre dématérialisé permet, de manière explicite, à chaque personne de contribuer en ligne.

- Soit sur les **registres d'enquête à feuillets non mobiles**, cotés et paraphés par le Président de la commission d'enquête ou l'un de ses membres, mis à disposition sur chaque lieu de permanences, à savoir à la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, à la Mairie de Beaumontois en Périgord, à la Mairie de Lalinde, à la Mairie de Le Buisson de Cadouin, à la Mairie de Monpazier aux jours et heures d'ouverture au public de chacune des structures.

- Soit par **courrier postal** adressé au Président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique PLUI-H, Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord 12 avenue Jean Moulin 24 150 LALINDE.

- Soit **par courriel** à l'adresse suivante : enquetepublique@ccbdp.fr en portant la mention « Enquête publique sur le PLUIH de la CCBDP », « Enquête publique sur les propositions de périmètres délimités des abords des monuments historiques », ou « Enquête publique sur l'abrogation des cartes communales » selon le cas.

Les observations et propositions envoyées par courrier électronique seront intégrées dans le registre dématérialisé pour y être consultées. Toutes les observations dont l'auteur n'aura pas manifesté sa volonté d'être ou non anonymisé le seront systématiquement lors de leur mise en ligne.

- Soit **lors des permanences** des commissaires enquêteurs aux jours et horaires détaillés ci-après.

Toutes les observations papier ou numérique devront être déposées et reçues entre le lundi 24 juin 9h et le lundi 29 juillet 17h30 (heure légale France Métropolitaine).

La commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations ou propositions et renseigner au besoin le public aux jours et heures de leurs permanences.

Siège de la CCBDP	Mairie de Lalinde
Lundi 24 Juin 2024 de 9h à 12h	Lundi 24 Juin 2024 de 14h30 à 17h30
Jeudi 4 Juillet 2024 de 9h à 12h	Jeudi 4 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30
Jeudi 11 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30	Jeudi 11 Juillet 2024 de 8h30 à 11h 30
Jeudi 18 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30	Jeudi 18 Juillet 2024 de 8h30 à 11h30
Jeudi 25 Juillet 2024 de 9h à 12h	Mercredi 24 Juillet 2024 de 14h30 à 17h30
Vendredi 26 Juillet 2024 de 9h à 12h	Samedi 27 Juillet 2024 de 9h à 12h
Mairie de Beaumontois en Périgord	Mairie de Monpazier
Mercredi 26 Juin 2024 de 14h à 17h	Mardi 25 Juin 2024 de 14h à 17h
Vendredi 28 Juin 2024 de 9h à 12h	Lundi 1er Juillet 2024 de 14h à 17h
Mardi 2 Juillet 2024 de 9h à 12h	Vendredi 5 Juillet 2024 de 9h à 12h
Lundi 8 Juillet 2024 de 14h à 17h	Vendredi 12 Juillet 2024 de 9h à 12h
Vendredi 19 Juillet 2024 de 14h à 17h	Mercredi 17 Juillet 2024 de 14h à 17h
Mardi 23 Juillet 2024 de 9h à 12h	Mercredi 24 Juillet 2024 de 9h à 12h
Mairie du Buisson de Cadouin	
Lundi 24 Juin 2024 de 9h à 12h	
Mercredi 3 Juillet 2024 de 13h30 à 16h30	
Vendredi 12 Juillet 2024 de 14h à 17h	
Mardi 16 Juillet 2024 de 13h30 à 16h30	
Mardi 23 Juillet 2024 de 9h à 12h	
Vendredi 26 Juillet 2024 de 14h à 17h	

Au terme de l'enquête publique unique, les projets de PLUI-H et de PDA pourront éventuellement être modifiés pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, de la MRAe, des avis des communes et des personnes publiques associées et consultées, sous réserve que l'économie générale du projet de PLUI-H ne soit pas remise en cause.

Le conseil communautaire des Bastides Dordogne Périgord, après la tenue d'une conférence intercommunale des Maires, se prononcera sur l'approbation du PLUI-H et l'abrogation des cartes communales. L'abrogation des cartes communales sera soumise à l'approbation de Monsieur le Préfet de Dordogne.

Les Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques seront soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet de Région.

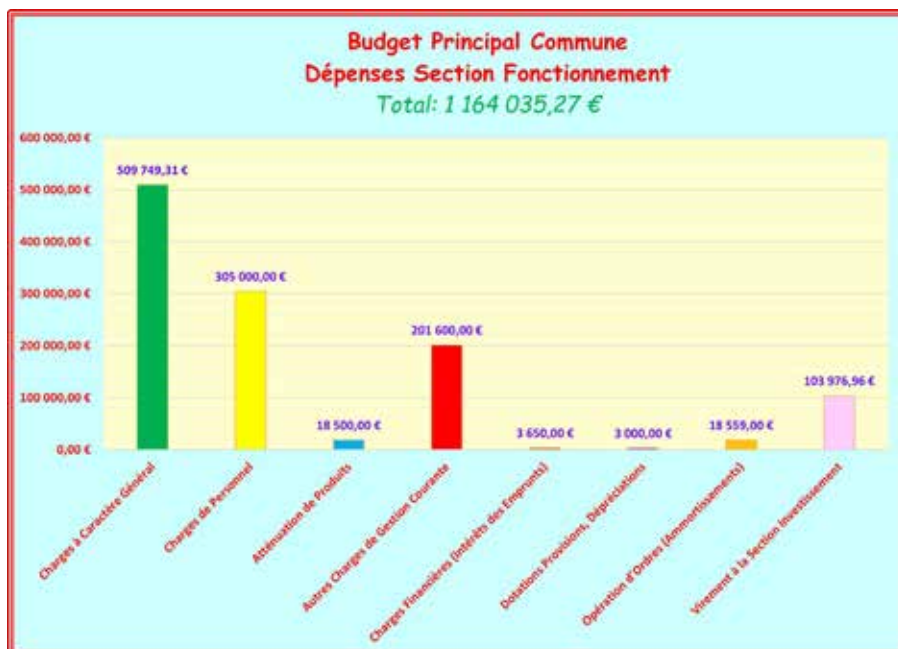
Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la CCBDP et sur son site internet : www.ccbd.fr ainsi qu'à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture des bureaux.

Le Président,

Jean-Marc GOUIN

Conseil Municipal du Vendredi 12 Avril 2024

LE VOTE DES BUDGETS



Des recettes en baisse suite au désengagement de l'état...

Le fait marquant de ce budget 2024 en termes de recettes, est l'excédent de fonctionnement reporté de 2023 qui passent à **425 939,10 €**, soit une baisse de cet excédent de près de 200 000 € constatés en 2023 sur le report de 2022.

On voit ici les effets des baisses de dotations de l'État (DGF), auquel se rajoute le prélèvement de **14 000 €/an** sur les comptes de la commune pour participer à l'effort du déficit de l'État, ainsi que les **100 000 €/an** d'exonération sur la « Contribution Foncière des Entreprises (CFE) » obtenue par le barrage EDF sans aucune compensation de l'État.

Nouveauté également, on retrouve à partir de ce budget 2024 les "dépenses d'amortissement du service irrigation" suite à sa transformation pour assurer la défense incendie sur une partie de la commune ce qui a amené à supprimer le budget annexe irrigation qui existait.



Des dépenses à l'économie... pour assurer l'investissement !

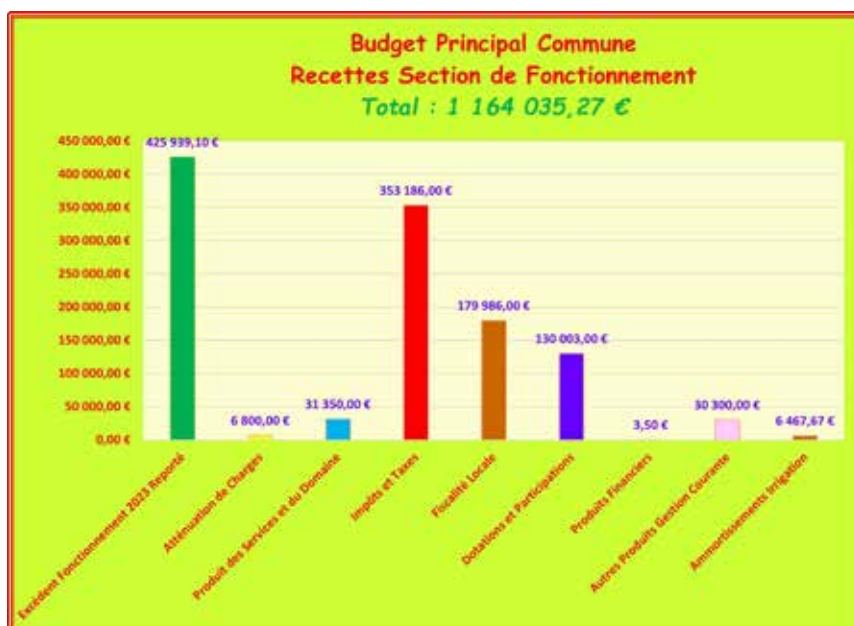
Une nouvelle fois, comme c'est le cas maintenant depuis près de 20 ans, le conseil municipal a **décidé de ne pas augmenter les impôts locaux sur la part communale** afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages en cette période d'inflation.

C'est donc, dans un contexte budgétaire contraint, que la municipalité a travaillé ses budgets 2024 dans une recherche de rationaliser les dépenses et l'objectif de pouvoir faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

En ce sens, des économies importantes de fonctionnement ont été programmées sans remettre en cause les services à la population, tout en préservant une marge d'autofinancement pour l'investissement tout en limitant l'emprunt.

Cette rigueur budgétaire a permis de dégager une subvention de **97 000 €** de la section "Autres charges de gestion courante" vers le budget des locaux commerciaux d'une part ; et d'autre part, d'assurer un virement à la section d'investissement de **103 976,96 €** afin d'assurer la pérennité du projet de rénovation énergétique de l'école.

Dans le même temps, le soutien aux associations a été maintenu à l'égal de 2023, tout comme le financement des feux et du spectacle de la fête communale et des séances de cinéma de plein-air cet été.





Un haut niveau d'investissement : 1 165 569,13 €

Au-delà capital des emprunts communaux pour une annuité de 24 150 €, on retrouvera ici l'ensemble des investissements décidés par la municipalité.

Un grosse dépense, a été budgété **308 410,51 €** pour assurer le financement des travaux engagés en 2023 et dont les paiements seront à finaliser en 2024.

Vient ensuite, les **592 500 €** concernant les travaux de rénovation énergétique de l'école. S'y rajoutent **2418,49 €** et **128 584,50 €** de travaux du bar/restaurant (*part logement construit au-dessus*), ainsi que **33 000 €** pour la troisième tranche de l'opération de changement de l'éclairage vétuste public et **9924,70 €** pour la signalisation au sol dans le bourg sur la départementale.

D'autres petits investissements ont été rajoutées afin de répondre à des besoins nouveaux.

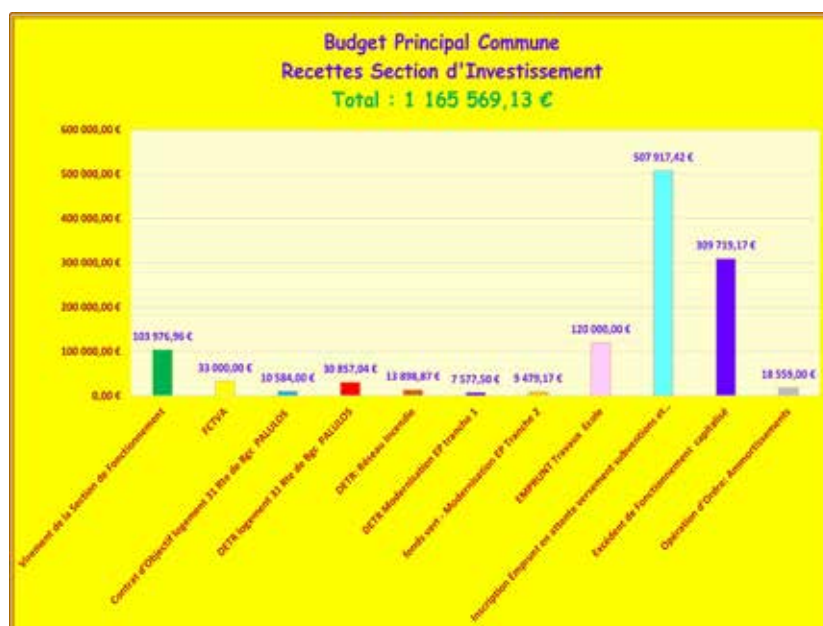
Recettes: Un fort taux de subventions

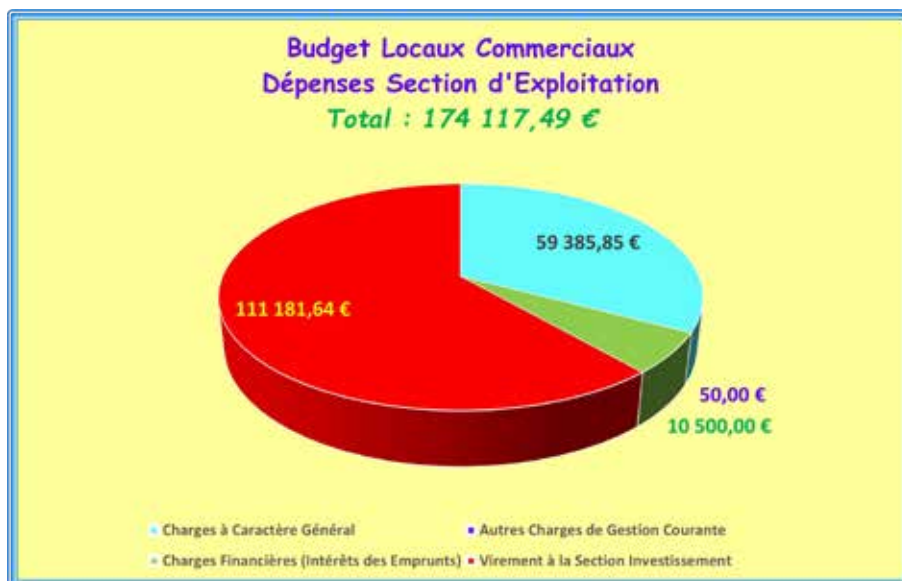
On retrouvera ici les **103 976,96 € de virement de la section de fonctionnement** pour finaliser le financement des travaux de l'école.

Concernant l'école, il a été également décidé par l'équipe municipale de contracter **un emprunt de 120 000 €** auprès de la banque des territoires proposés les meilleurs taux.

A ces recettes d'investissement s'ajoutent les **309 719,17 € d'excédent de fonctionnement capitalisé**.

Afin d'équilibrer ce budget ce budget, **une ligne d'emprunt de 507 917,42 € a été inscrite et qui ne sera pas contractée car correspondant aux subventions que la commune a obtenue (Etat: Fonds Verts, ADEME, Département, La Poste)** dans le cadre de tous ces projets, ainsi qu'au montant de retour de TVA sur la commune après paiement de ces mêmes projets.





111 181,64 € pour financer l'investissement !

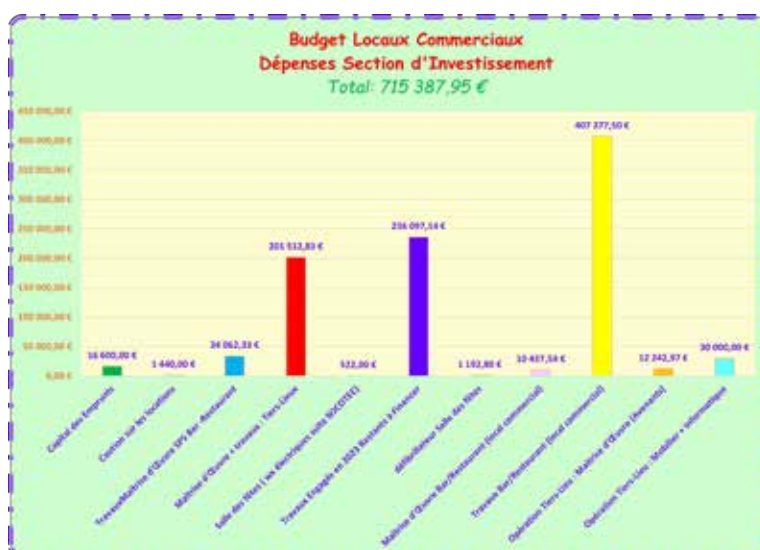
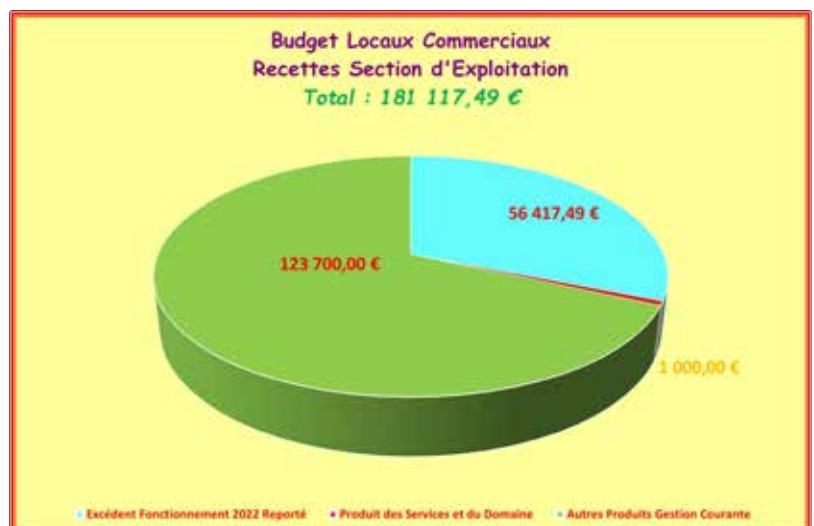
Dans les dépenses d'exploitation de ce budget trouveront principalement les dépenses courantes concernant la commune sur ces bâtiments à caractère commercial (énergie, eau, petits travaux, impôts, etc.) tout en maintenant une petite réserve pour imprévu et ce pour un montant de **59 385,85 €**.

Ce qu'il est important de retenir, au-delà des **10 500 €** concernant les intérêts d'emprunt, ce sont les **111 181,64 €** dégagés pour virement à la section d'investissement.

Des recettes d'investissements consolidées par la subvention du budget principal communal et les loyers encaissés

Les deux chiffres importants que nous retiendrons en termes de recettes de fonctionnement de la section d'exploitation des locaux commerciaux sont :

- les **56 417,49 €** qui sont les excédents dégagés sur l'année 2023 ;
- les **123 700 €** d'autres produits de gestion courante qui sont composées des **97 000 €** de subventions provenant budget principal de la commune et le reste des loyers perçus pour la location de locaux commerciaux et de la salle des fêtes.



On retiendra des investissements locaux commerciaux les grosses dépenses validées par le conseil municipal à savoir, celles liées aux travaux engagés en 2023 restant à financer, celle concernant les travaux du tiers lieu dont les

travaux arrivent à leur terme qui se concluront par l'achat du mobilier et du matériel informatique, et enfin les travaux du bar/restaurant/guinguette qui démarreront en juillet 2024.

Concernant les recettes d'investissement, l'on retrouvera les **111 181,64 €** de virement de la section de fonctionnement, les **329 531,96 €** de subventions déjà contractées pour les différents projets ainsi que les **274 674,35 €** d'excédent d'investissement de 2023.

ÉCOLE MATERNELLE DE SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE

ENREGISTREMENT DES NOUVEAUX INSCRITS NÉS EN 2021

1- Pour inscrire votre enfant, vous devez vous rendre dès maintenant à la mairie de votre commune de résidence qui vous délivrera une autorisation d'inscription.

Pièces nécessaires :

- Copie du livret de famille, d'une pièce d'identité de chaque parent et d'un justificatif de domicile
- Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (copie des deux doubles pages du carnet de santé ou un certificat du médecin).

Attention : l'enfant ne pourra être accueilli que s'il présente des vaccinations à jour au jour de la rentrée, ou un certificat médical de contre-indication)

2- Puis, pour l'enregistrement de l'inscription à l'école, contactez l'école de ST-CAPRAISE DE LALINDE (de préférence entre 12h et 13h ou après 16h15) au 05 53 63 49 65 ou par mail ce.0240226R@ac-bordeaux.fr



**POUR GARDER LA LIGNE,
PRENEZ LE TRAIN !**

Qui peut acheter le « Pass rail » ?

Le Pass Rail est accessible à tous les jeunes de 16 ans révolus à 27 ans inclus. Vous pouvez bénéficier du Pass jusqu'à la veille de votre 28ème anniversaire.

Combien coûte le « Pass rail » ?

Le « Pass rail » fonctionne sur le principe d'un abonnement facturé 49 € par mois.

Il est valable pour les mois de juillet et août 2024, de date à date sur 31 jours glissants. Par exemple, si vous achetez votre « Pass » le 20 juillet, vous en profiterez jusqu'au 19 août. Vous pouvez également en achetez un, valable à partir du 01 juillet qui sera utilisable jusqu'au 30 juillet, puis un autre le 01 août qui sera valable jusqu'au 30 août.

Avec votre Pass, il faut impérativement acheter un billet à « zéro » euro.

Pour les Intercités de nuit, le billet à zéro euro vous donne accès à une place assise, si vous souhaitez une couchette, sa réservation vous coûtera 19,5 €.

Où acheter le « Pass rail » ?

Le « Pass rail » est disponible uniquement en ligne sur le site de la SNCF ou via les applications SNCF Connect ou Trainline. On ne peut pas l'acheter aux guichets des gares ou aux distributeurs automatiques de billets ou sur une autre application. Les réservations sont ouvertes depuis le 05 juin 2024.

Comment utiliser le « Pass rail » ?

Le « Pass rail » permet de voyager gratuitement et de façon illimitée sur le réseau des TER de Nouvelle Aquitaine mais aussi sur ceux de toutes les autres Régions françaises sauf l'île de France.

Vous pouvez également emprunter les trains de nuit et Intercités. Les liaisons existantes sont par exemple Nantes-Lyon, Nantes-Bordeaux, Marseille-Toulouse, Clermont-Ferrand--Paris, Paris-Toulouse ou Bordeaux-Marseille en passant par Toulouse. Les lignes de nuit suivantes sont aussi concernées par le dispositif : Paris-Toulouse, Rodez , La Tour de Carol, Cerbère, Aurillac, Tarbes, Briançon ou Nice.

Les conditions d'utilisation : Vous ne pouvez pas

- effectuer 2 voyages partant de la même ville au cours d'une même journée
- réserver plusieurs trajets ayant lieu la même journée sur le même créneau horaire.

Si vous voyagez avec votre vélo, il faudra respecter la réglementation en vigueur pour les TER dans la région ou vous vous déplacez (et donc éventuellement prendre un billet pour le vélo si la Région l'impose). Pour les Intercités, il faut une réservation pour le vélo.

En cas de contrôle à bord du train, vous devrez obligatoirement présenter le Pass, le billet à zéro euro et une pièce d'identité.

Dans certaines Régions, les cars labellisés « Car TER » sont accessibles avec le Pass Rail.

Peut-on prendre le TGV avec le « Pass rail » ?

Les réservations des TGV Inoui, Ouigo, des trains

« Ouigo classique » et des Eurostar ne sont pas possibles par ce dispositif.

Les liaisons internationales sont également exclues.

Si vous avez déjà une carte « Avantage jeune TGV »

Dans le cas d'un trajet en correspondance, vous pouvez bénéficier des réductions de cette carte et du « Pass » en réalisant des achats séparés pour chacun de vos trajets :

– Un premier achat avec votre Carte Avantage Jeune pour votre trajet TGV INOUI (pour bénéficier de la réduction sur votre trajet en TGV)

– Une deuxième réservation en cochant le profil « Pass Rail » au début de votre achat pour bénéficier de votre réservation TER ou Intercités à 0€

LES NIVEAUX DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE DU PLAN NATIONAL CANICULE (PNC)

- **Le niveau 1 'veille saisonnière'** du PNC correspond au niveau de vigilance verte canicule de la carte de vigilance de Météo-France ;

- **Le niveau 2 'avertissement chaleur'** du PNC correspond au niveau de vigilance jaune canicule en cas de pic de chaleur temporaire sur un ou deux jours, de période de fortes chaleurs sans atteindre les seuils d'alerte ou de probabilité importante de passage en vigilance orange canicule dans les jours qui suivent ;

- **Le niveau 3 'alerte canicule'** du PNC est déclenché par les préfets de département, en lien avec les Agences régionales de santé, sur la base du passage en vigilance orange canicule ;

- **Le niveau 4 - 'mobilisation maximale'**

correspond au passage en vigilance rouge canicule en cas de canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux majeurs dans des secteurs d'importance vitale (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, etc.).

Rappel du 'Système d'alerte canicule et santé

Le système d'alerte canicule santé (Sacs), prévu dans le cadre du Plan National Canicule (PNC), s'étend du 1er juin au 31 août. L'activation des niveaux du Plan National Canicule est conditionnée par l'atteinte ou le dépassement simultané des indices biométéorologiques (IBM) minimum et maximum au cours d'une même journée. Les IBM (min/max) constituent la moyenne des températures (minimales - maximales) prévues par Météo-France pour les 3 jours à venir (J, J+1, J+2). L'objectif principal de ce système est de prévenir un fort impact de la chaleur sur la santé de la population, grâce à l'identification de seuils d'alerte fondés sur les températures diurnes et nocturnes au-delà desquelles le risque de décès est susceptible d'augmenter.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES LIÉS AUX FORTES CHALEURS ET À LA CANICULE 2024

Pour une information en temps réel de la situation météorologique, vous pouvez consulter la carte de vigilance de Météo-France qui est mise à jour à minima deux fois par jour à 6h et 16h : <http://vigilance.meteofrance.com>. Une plateforme téléphonique d'information " Canicule ", accessible au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France), a été activée par la Direction générale de la santé (appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9h à 19h) pour répondre aux questions et informer sur les recommandations sanitaires à suivre en période de fortes chaleurs.

Santé publique France rappelle les conseils simples à adopter, qui doivent s'appliquer à tous, y compris aux personnes en bonne santé, pour lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur

Il est important de se protéger, même quand la chaleur est de courte durée. Les conseils de prévention s'appliquent particulièrement aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades, personnes dépendantes, femmes enceintes, jeunes enfants, personnes sans abri...) et aux travailleurs exposés à la chaleur, plus à risque de présenter des complications.



TOUT SAVOIR SUR LES RECOMMANDATIONS DE COMPORTEMENTS ET DE PRÉVENTION
www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...) ;
- Evitez les efforts physiques ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- Consultez régulièrement le site de Météo-France pour vous informer.

En voiture et lors de longs trajets

- Pensez à emporter de l'eau et un brumisateur pendant les trajets en voiture ;
- Arrêtez-vous régulièrement pour vous reposer et vous rafraîchir ;
- Sur certaines aires d'autoroute des fontaines à eau ou des zones de brumisation sont mis à votre disposition ;
- Si possible, décalez votre trajet aux heures les moins chaudes ;
- Ne jamais laisser une personne seule dans une voiture, surtout un enfant car la température dans l'habitacle peut augmenter

SMD3 LANCE UNE APPLICATION MOBILE POUR OUVRIR LES CONTENEURS À DÉCHETS EN DORDOGNE

09 71 00 84 24 / service.usagers@smd3.fr / www.smd3.fr

Le SMD3 propose une application mobile Bluetooth « SMD3-mon service déchets », une des premières en France permettant l'ouverture des conteneurs à ordures ménagères et le paiement en ligne.

Cette application mobile proposée par votre service public des déchets s'adresse aux usagers résidents en Dordogne et aux touristes de passage.

L'objectif : permettre à chacun d'ouvrir facilement les bornes à ordures ménagères équipées de contrôle d'accès grâce à la connexion Bluetooth d'un smartphone.

L'application est déployée sur les secteurs collectés par le SMD3 pour les résidents Périgourdins et les touristes de passage en Dordogne.

Pour télécharger l'application rendez-vous sur :



ESPACE FRANCE SERVICES

L'Espace France Services CCBDP de Lalinde, vous informe qu'à compter du 1er Janvier 2024 :

Les horaires d'ouverture au public sont modifiés.

Nos nouveaux horaires sont :

LUNDI 14h – 17h

MARDI MERCREDI JEUDI

9h – 12h / 14h – 17h

VENDREDI 14h – 16h30



Nous contacter

36 Boulevard de Stalingrad

24150 Lalinde

05.53.73.56.22

franceservices@ccbdp.fr

LIGNES RÉGIONALES EN DORDOGNE – NOUVEAUX HORAIRES VALABLES DU 06/07/2024 AU 01/09/2024



Nous tenons à vous informer que les nouveaux horaires des lignes régionales en Dordogne valables à partir du 06/07/2024 sont disponibles sur le site internet Transports de la région Nouvelle-Aquitaine

Ligne 334 - BEAUMONTOIS-EN-PERIGORD / LALINDE / BERGERAC

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/cars-regionaux/reseau-et-horaires/dordogne>

Horaires

VALABLES DU **06/07/2024** AU **01/09/2024**

CARS
RÉGIONAUX

LIGNE
334

PLUS D'INFORMATION : **0970 870 870** APPEL NON SURTAXÉ.

BEAUMONTOIS-EN-PÉRIGORD → LALINDE → BERGERAC

		PÉRIODE ESTIVALE					
		LMmJV	M	S	S	D&JF	D&JF
		TAD ☎	TAD ☎	TAD ☎	TAD ☎	TAD ☎	TAD ☎
BEAUMONTOIS-EN-PÉRIGORD	Collège Léo Testut	06:54	-	08:54	12:23	10:54	14:54
BAYAC	D660	07:02	-	09:02	12:31	11:02	15:02
COUZE-ET-SAINT-FRONT	Mairie	07:08	-	09:08	12:37	11:08	15:08
LALINDE	Monument	07:12	13:07	09:12	12:41	11:12	15:12
	Collège Jean Monnet	07:13	13:08	09:13	12:42	11:13	15:13
	La Gratusse (EDF)	07:14	13:09	09:14	12:43	11:14	15:14
	Port de Couze	07:17	13:13	09:17	12:47	11:17	15:17
SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE	Place du Bicentenaire	07:23	13:19	09:23	12:53	11:23	15:23
MOULEYDIER	Tuilères (EDF)	07:25	13:21	09:25	12:55	11:25	15:25
	Tuilères Bourg	07:27	13:23	09:27	12:57	11:27	15:27
	Lot St Cybard	07:29	13:25	09:29	12:59	11:29	15:29
	St Cybard	07:30	13:26	09:30	13:00	11:30	15:30
	Le Bourg	07:32	13:28	09:32	13:02	11:32	15:32
CREYSSE	Place de l'Ecole	07:36	13:32	09:36	13:06	11:36	15:36
	Mairie	07:37	13:33	09:37	13:07	11:37	15:37
	ZA La Roque	07:38	13:34	09:38	13:08	11:38	15:38
BERGERAC	Place du Foirail	07:50	13:46	09:50	13:20	11:50	15:50
	Gare SNCF	07:55	13:51	09:55	13:25	11:55	15:55
	Jardin Perdoux	08:00	13:56	10:00	13:30	12:00	16:00
Départ TER Bergerac > Bordeaux		8:04	13:59	10:07	14:04	12:01	16:01

Les horaires sont établis en fonction des conditions normales de circulation.
 Les horaires des trains sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modification par la SNCF.

TAD ☎ HORAIRES SUR RÉSERVATION
 Réservez la veille de votre déplacement avant 17h pour un transport du lundi au vendredi et jusqu'à vendredi 17h pour un transport le week-end et le lundi. **RÉSERVATIONS AU : 0970 870 870** (appel non surtaxé)

- Soyez présent 5 mn avant le passage du car.
- Préparez la monnaie / le titre de transport.
- Faites signe au conducteur pour qu'il s'arrête.
- Mettez votre valise / poussette pliée en soute.
- Montez par l'avant.
- Achetez / présentez votre titre et validez-le.
- Vous êtes tenus d'attacher votre ceinture dans les autocars.
- Seuls les animaux de petite taille dans un panier sont tolérés. Les chiens guides sont tenus en laisse (article 2.6).

Gérez vos déplacements avec

MODALIS

Toute l'information sur
transports.nouvelle-aquitaine.fr

Des idées de sorties et de visites **SANS VOITURE** avec les cars régionaux à **PRIX MINIS**

VOTRE AVIS COMPTE POUR NOUS

Répondez à notre enquête en flashant le QR-code

MODALIS

Disponible sur
 Google Play
 l'App Store

- Arrêt non desservi

LMmJV du lundi au vendredi

S samedi

D&JF dimanche et jours fériés



NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons les nouveaux habitants à se faire connaître dès leur arrivée sur la commune pour :

- Se faire remettre le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et donner les informations les

Concernant en cas de nécessité (Informations confidentielles)

- Récupérer le calendrier de ramassage des ordures ménagères
- Eventuellement se faire inscrire sur la liste électorale.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez nous envoyer un mail à l'adresse suivante :

mairie.stcapraise-lalinde@wanadoo.fr

Compte-rendu des associations



8 route de Clérans
24150 Saint-Capraise-de-Lalinde
Tél : 06 35 52 48 53
Mail : latelier.dcouleurs@gmail.com



L'atelier des couleurs a inauguré son exposition « ARTS et COULEURS » qui a rassemblé un public intéressé et captivé

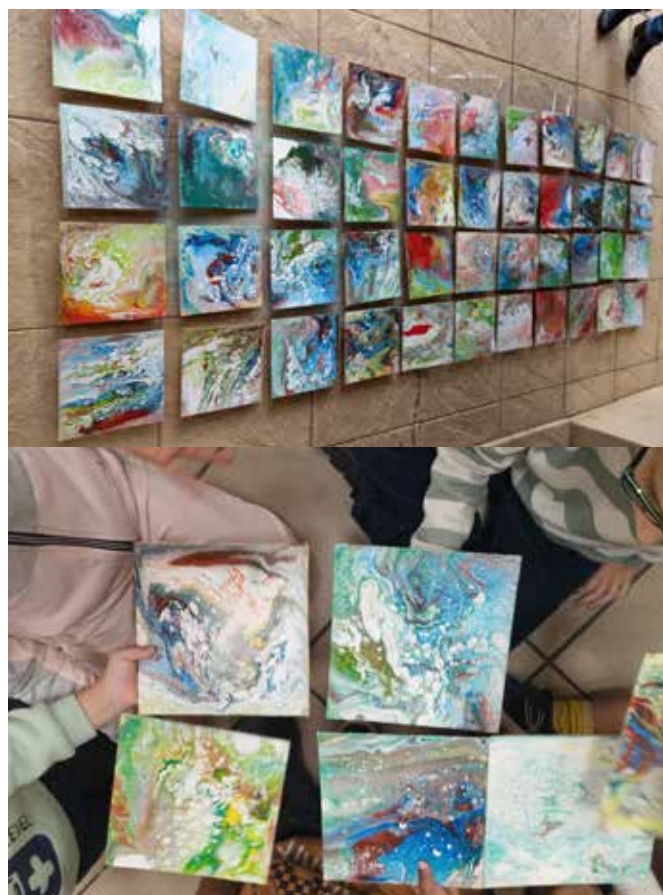
Par la beauté et la lumière des œuvres présentées.

Un grand succès pour les tableaux sur le thème « masques vénitiens », une œuvre que chaque peintre confectionne sans aide d'intervenant de l'atelier.

La manifestation phare de ce salon a été la participation de l'école avec un atelier de pouring organisé de main de maître par Dominique LAURURIE que nous remercions chaleureusement ainsi que les enseignantes et les accompagnants. Chaque enfant (40) est reparti avec sa toile et des étoiles plein les yeux.

Le rendez-vous est pris pour 2025.

Les activités de l'atelier se terminent le 3 juillet et reprendront le 11 septembre 2024.





Contact : 06 95 12 71 54

Atelierdesamis2014@gmail.com

L'année scolaire touche à sa fin avec son lot de départs vers d'autres horizons... ! Ainsi va la vie.

Cette année l'Atelier des Amis fête ses 10 ans, déjà 10 ans et à cette occasion une soirée spéciale aura lieu vendredi 28 juin à la salle des fêtes de Saint Capraise réservée aux adhérentes et sur invitation. Ce sera des retrouvailles pour pas mal d'entre nous ...

COMITE DES FÊTES SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE



Un nouveau bureau a été élu et nous remercions chaleureusement nos anciens membres qui ont œuvré durant des années avec passion et détermination.

Leur accompagnement nous a été d'une grande ressource.

Le nouveau bureau se compose ainsi:

- Chevrier Élodie : présidente
- Bredif William : vice- président
- Deffieux-Gachet Nathalie : secrétaire
- Ribe Jean-Francois : vice-secrétaire
- Vigier Adélaïde : trésorière
- Rouillard Angelique : vice-trésorière

Nous œuvrons afin de créer du lien intergénérationnel. Notre but est de réunir les habitants du village via des manifestations accessibles à tous.

Nous avons prévu un feu de la St Jean, celui-ci est annulé car nous ne ferons pas le poids face à la demi-finale de rugby !

Ce sera le samedi 20 juillet en soirée que nous

recevrons le Lynshow Cabaret pour une magnifique soirée cabaret avec le traditionnel marché gourmand (à partir de 19h00).

Un splendide feu d'artifice (offert par ma municipalité) sera tiré sur le bassin à 23h30 en clôture de cet événement

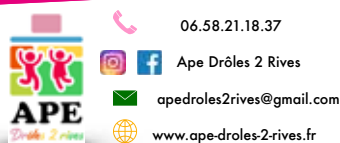
Un second marché gourmand est programmé le dimanche 25 août en soirée, toujours place du bicentenaire avec une animation musicale.

D'autres manifestations se préparent mais nous manquons de bénévoles, et nous faisons appel à vous afin de nous aider pour le jour de la fête qui nécessite une grande préparation...

Si vous êtes disponibles, n'hésitez pas à nous suivre et nous contacter via la page Facebook

du comité des fêtes de Saint-Capraise-de-Lalinde, par mail cdfstcapraise@gmail.com ou par tél au 06 17 54 19 82 / 06 50 08 96 06

Amitiés,
Le bureau



ENGAGEMENT POUR NOS ÉCOLES

L'APE « Drôles 2 Rives » poursuit ses actions au sein du RPI (vente madeleines « Bijou », vente de plants de légumes) mais aussi accompagne les écoles dans un maximum de leurs projets et événements (spectacles, sorties, départs...)

Elle pérennise aussi les traditionnels Carnaval et Kermesse qui aura lieu cette année le Samedi 29 Juin à la salle des fêtes de Saint-Capraise.

Comme à chaque fois, nous vous y attendons nombreux.



FC COTEAUX PECHARMANT

LE CLUB D'UN TERRITOIRE



C'est une très belle saison 2023-2024 qui s'achève au FCCP.

Le club a enregistré plus de 300 licenciés cette année, répartis sur une école de foot complète et un bloc séniors important.

Les séniors présentent 3 équipes.

Le groupe fanion évoluant pour la première fois en Régional 3 et il a terminé à une très belle 6ème place. A noté également une 1/2 finale de coupe de Dordogne à son actif.

La première réserve est montée la saison dernière en D2 et malgré son inexpérience à ce niveau elle aura fini 3ème de sa poule.

Enfin l'équipe C, l'équipe plaisir et sourire, aura fini 1ère de sa poule, 1/2 finaliste de son championnat de Dordogne et montée en D3 !!!

Le FCCP dispose d'une école de foot complète. U7-U9-U11-U13-U15 et U17.

Les U7-U9-U11 occupent les terrains de Mouleydier.

Les U11 et U13 évoluent à Saint Sauveur.

Les U15 à Lembras.

Et nos équipes U17 sont les pensionnaires attitrés du terrain de Saint Capraise.



Le club FCCP souhaite s'inscrire comme un acteur important de nos territoires.

Proposer un accueil de qualité réparti sur l'ensemble des sites des communes à l'Est de Bergerac.

Vous souhaitez vous investir dans le club ou vous recherchez des informations sur notre association ?

Contactez Véro notre super secrétaire au :

06 45 53 48 19

ÉCOLE DE SAINT-CAPRAISE-DE-LALIDNE

« Lundi 27 mai, on est allés à pied à la salle des Fêtes de Saint-Capraise de Lalinde. On a fait du pouring.

C'est une technique de peinture qui consiste à faire couler plusieurs couleurs. On a aussi vu beaucoup d'œuvres d'art : des natures mortes, des portraits, des peintures de paysages et d'animaux mais aussi des photographies et des masques.

Vendredi 31 mai, on est allé chercher nos peintures qui avaient séché pour les emporter chez nous.

Nous étions tous joyeux de pouvoir être des artistes-peintres ! »



Texte produit par les élèves de l'école maternelle de Saint-Capraise-de-Lalinde en dictée à l'adulte



État civil

Naissance

Mathis, Patrice, Jean-Luc COIN

né le 28 avril 2024 à Bergerac

Toutes nos félicitations à la famille

DON DE SANG

Le don de sang est un geste généreux qui relie entre eux une multitude d'acteurs : donneurs de sang, associations, bénévoles engagés pour le don, patients et leurs proches, soignants, établissements de santé, élus, pouvoirs publics, collaborateurs de l'EFS, etc.

Donner son sang régulièrement, c'est vital, d'autant plus à l'approche de l'été ! Cet été s'annonce d'autant plus particulier que la France accueille les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Un événement extraordinaire qui représente un enjeu de taille pour notre établissement, qui doit se tenir prêt à assurer sa mission de service public en permettant à tous les patients qui ont besoin de produits sanguins d'être soignés. La période des Jeux aura un impact sur la disponibilité des donneurs et donc sur notre capacité à collecter, notamment en région Île-de-France où vont se dérouler la plupart des épreuves.

C'est donc dès aujourd'hui qu'il faut mobiliser pour le don de sang afin que le niveau des produits sanguins soit suffisant cet été.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE (Sauf périodes de congés)

Jours	Matin	Après midi
lundi	Fermée au public	14h00 à 18h00
mardi	8h00 - 12h00	14h00 à 18h00
mercredi	8h00 - 12h00	fermé
jeudi	8h00 - 12h00	14h00 à 18h00
vendredi	8h00 - 12h00	14h00 à 18h00
samedi	9h00 - 12h00	fermé

HORAIRES GARE DE LALINDE

	Matin	Après-midi
<u>Lundi</u>	06h45 – 12h00	13h00 – 15h00
<u>Mardi</u>	06h45 – 12h00	13h00 – 15h00
<u>Mercredi</u>	06h45 – 12h00	13h00 – 15h00
<u>Jeudi</u>	06h45 – 12h00	13h00 – 15h00
<u>Vendredi</u>	06h45 – 12h00	13h00 – 15h00
<u>Samedi</u>	Fermé	Fermé
<u>Dimanche</u>	Fermé	Fermé
<u>Jours fériés</u>	Fermé	Fermé

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE

Momentanément fermée pour cause de travaux

Réouverture prévue : Septembre 2024

Dates	Manifestations	Où
Vendredi 05 Juillet 2024	CIMEMA PLEIN AIR (Municipalité) + BAR COMMUNAL	22h00 Aire Camping-car + Bar communal à partir de 18h00 Salle des fêtes Place du Bicentenaire
Samedi 20 Juillet 2024	SAINT-CAPRAISE-EN-FETE Marché Gourmand Spectacle Feux d'artifices (Comité des fêtes et Municip- alité)	Salle des fêtes Salle des fêtes Place du Bicentenaire A partir de 19h00 21h00 23h00
Jeudi 25 Juillet 2024	COLLECTE DE SANG (avec ou sans rensez-vous)	Salle des fêtes Place du Bicentenaire De 15h00 à 19h00
Vendredi 23 Août 2024	CIMEMA PLEIN AIR (Municipalité) + BAR COMMUNAL	22h00 Aire Camping-car + Bar communal à partir de 18h00 Salle des fêtes Place du Bicentenaire
Dimanche 25 Août 2024	Marché Gourmand (Comité des fêtes)	Place du Bicentenaire
Samedi 14 Septembre 2024	Repas des Vendanges (Joyeux Gabariers)	Salle des fêtes Place du Bicentenaire 12h00
Samedi 19 Octobre 2024	Sortie champignons Journée organisée : par la Smbp	RDV Salle des fêtes Place du Bicentenaire *** Pique-nique *** Après-midi Identification des champignons

BUS DU JEUDI

Un bus gratuit est à la disposition de tous pour se rendre le jeudi matin à Lalinde.

- Départ : 9h30 devant la salle des fêtes de St-Capraise-de-Lalinde
- Retour : 11h45 (départ de Lalinde à 11h30)



Image de storyset sur Freepik

PHARMACIES DE GARDE

DU VENDREDI SOIR 20H00 AU VENDREDI SUIVANT 14H00	PHARMACIE	TÉLÉPHONE
Du 30/06/2024 au 05/07/2024	Pharmacie Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 05/07/2024 au 12/07/2024	Pharmacie Les 3 Vallées- CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 12/07/2024 au 19/07/2024	Pharmacie Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 19/07/2024 au 26/07/2024	Pharmacie Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 26/07/2024 au 31/07/2024	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 31/07/2024 au 02/08/2024	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 02/08/2024 au 09/08/2024	Pharmacie Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 09/08/2024 au 16/08/2024	Pharmacie de la Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 16/08/2024 au 23/08/2024	Pharmacie Les 3 Vallées- CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 23/08/2024 au 30/08/2024	Pharmacie Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 30/08/2024 au 06/09/2024	Pharmacie de la Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 06/09/2024 au 13/09/2024	Pharmacie Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 13/09/2024 au 20/09/2024	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 20/09/2024 au 27/09/2024	Pharmacie Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 27/09/2024 au 30/09/2024	Pharmacie Les 3 Vallées- CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 30/09/2024 au 04/10/2024	Pharmacie Les 3 Vallées- CREYSSE	05 53 23 21 11